



Brignais, le 4 février 2019

COMITÉ SYNDICAL
du jeudi 31 janvier 2019 à 18 h 00
PROCÈS-VERBAL

Membres présents - collège GEMAPI :

Titulaires : Michel BONNARD, Paul MINSSIEUX, Jean-Louis GERGAUD, Bernard SERVANIN, Roger VIVERT, Gérard GRANGE, Charles JULLIAN, Xavier ODO.

Suppléants participant au vote : Josiane MOMBRUN.

Suppléants ne participant pas au vote : Christian KEZEL.

Membre Titulaire ayant donné pouvoir : //

Membres absents et excusés - collège GEMAPI :

Titulaires : Françoise GAUQUELIN, Christian FROMONT, Jean-Paul COLIN.

Suppléants : DERFEUILLE Lucien, Serge FAGES, Jean-François PERRAUD, Alain BADOIL, Loïc BIOT, Françoise TRIBOLLET, Pierre VERGUIN, Roland BERNARD, Pierre DIAMANTIDIS.

Membres présents - collège HORS GEMAPI :

Titulaires : Gérard FAURAT, André MONTET ; Paul MINSSIEUX, Christian KEZEL, Maurice OLAGNIER, Pierre GONON, Alexandre MARTIN, Daniel CHAVASSIEUX, Magali LANGLOIS, Catherine DI FOLCO, Jean-Louis GERGAUD, Danièle BLONDEAU, Vincent PASQUIER, Gérard GRANGE, Charles JULLIAN, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Michel BONNARD.

Suppléants participant au vote : Christian REURE.

Suppléants ne participant pas au vote : Xavier ODO, Roger VIVERT.

Membre Titulaire ayant donné pouvoir : //

Membres absents et excusés - collège HORS GEMAPI :

Titulaires : Christophe IMBERT, Paul ROCHEFORT, Brigitte D'ANIELLO-ROSA, Françoise GAUQUELIN, Loïc BIOT, Christian FROMONT, Michel MONNET, Pascale BONNIER, Fabrice FOURDIN.

Suppléants : Guy HERVIER, Françoise TRIBOLLET, Martine RIBEYRE, Alain FABRE, Marc LAURENT, Pierre VERGUIN, Jean GRENIER, Françoise DUMAS, Maurice GUERRIERI, Corinne CAILLET, Jean-François GAGNEUR, Anne CAMBON, Marie-Christine LASSALLE, Yves PAPIILLON, Jacques SAMAT, Christèle CROZIER, Bernard GUEDON, Michèle BRUN, Béatrice BOUTEMY, David SEGURA, Catherine STARON, Christian RULLIAT, Lucien DERFEUILLE.

Techniciens présents :

Mme Catherine GRANGE, receveur syndical.

Mmes Stéphanie SPACAGNA et Christelle MARVEAUX.

MM. Frédéric AUGIER, Sébastien LAURENT.

Techniciens excusés et absents :

Mme Coralie EXTRAT et M. Frédéric MARGOTAT.

Ordre du jour :

- Adoption du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2018 (2 collègues),
- Révision des durées d'amortissement (2 collègues),
- Adoption du Compte Administratif 2018 (2 collègues),
- Adoption du Compte de Gestion 2018 (2 collègues),
- Affectation du résultat 2018 (2 collègues),
- Adoption du Budget Primitif 2019 (2 collègues),
- Demandes de subventions auprès des partenaires financiers (2 collègues),
- Approbation de la convention COPAMO / SMAGGA pour la mise à disposition de parcelles sur le site de l'étang Neuf (collège GEMAPI),
- Approbation du prix d'achat de parcelles situées à Montagny et Millery (2 collègues),
- Tableau des effectifs au 1^{er} janvier 2019 (2 collègues),
- Questions diverses.

M. Minssieux accueille les délégués.

Avant de débiter la séance, M. Minssieux leur propose de visionner un film sur la fertilisation des sols, réalisé par le SMAGGA avec l'appui technique de l'ARDAB, dans le cadre du projet BIO & EAU.

En complément de cette diffusion, M. Augier indique aux délégués qu'ils seront prochainement destinataires, tout comme les exploitants agricoles du territoire et les partenaires du projet BIO & EAU, d'une Newsletter numérique destinée à sensibiliser et informer sur les techniques BIO, la réglementation...

M. Augier informe également les délégués de la tenue d'une conférence-débat « Zones humides et réchauffement climatique » qui se tiendra le samedi 2 février à 18 h 00 au Briscope à Brignais. Organisée en partenariat avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône-Alpes – CEN - dans le cadre de la Journée mondiale des zones humides, cette conférence abordera l'adaptation de l'agriculture au changement climatique et la préservation des zones humides.

- **Le quorum est atteint pour le collège GEMAPI : 27 voix sur 33.**
10 délégués présents (dont 1 ne participant pas au vote),
M. Christian FROMONT étant absent, le pouvoir transmis par M. Loïc BIOT n'est pas pris en compte.
- **Le quorum est atteint pour le collège HORS GEMAPI : 18 voix sur 26.**
20 délégués présents (dont 2 ne participant pas au vote),

M. Gérard FAURAT est désigné secrétaire de séance.

I – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 DÉCEMBRE 2018

M. Minssieux demande aux délégués s'ils ont des remarques à formuler sur le procès-verbal du comité du 19 décembre 2018.

Aucune observation n'étant émise, M. Minssieux propose l'adoption de ce procès-verbal.

Adoption à l'unanimité des deux collèges du procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2018.

II – D-2019-01-C : RÉVISION DES DURÉES D'AMORTISSEMENT

M. Minssieux indique que la révision des durées d'amortissement a été évoquée lors du précédent comité, dans le cadre de la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires 2019.

Il donne la parole à M. Servanin qui rappelle la réglementation en matière d'amortissement pour les communes et groupements de plus de 3 500 habitants.

Il indique que la réglementation permet de réviser le plan d'amortissement d'un bien immobilier dès lors qu'il y ait un changement significatif dans les conditions d'utilisation de ce bien. C'est dans ce cadre que la durée d'amortissement des biens liés la protection contre les inondations est proposée pour une durée de 50 ans.

Mme Spacagna précise que cette nouvelle durée d'amortissement s'appliquera également à 3 biens qui sont déjà en cours d'amortissement, résultant du programme de travaux de protection locale, ces travaux ayant vocation à s'intégrer au programme de protection contre les crues centennales, en formant un ensemble indissociable avec les ouvrages écrêteurs.

Il est indiqué que la délibération soumise à l'approbation du comité propose également de compléter la délibération du 14 septembre 2010 afin d'assurer l'amortissement de biens relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans la délibération de 2010.

Approbation à l'unanimité des deux collèges de la délibération relative aux durées d'amortissement des biens du syndicat.

III – PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 (D-2019-02-C), DU COMPTE DE GESTION 2018 (D-2019-03-C), DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018 (D-2019-04-C), DU BUDGET PRIMITIF 2019 (D-2019-05-C)

La parole est donnée à M. Servanin qui, en préambule, indique que le Compte Administratif et le Compte de Gestion sont identiques.

1. Résultats financiers 2018 (diapo n° 6) :

Clôture 2017	Investissement	194 438.68 €
	Fonctionnement	126 134.83€
	Somme affectée pour l'investissement exercice 2018	0 €
Exercice 2018	Investissement	+ 156 180.43 €
	Fonctionnement	- 28 917.56 €
Clôture 2018	Investissement	350 619.11 €
	Fonctionnement	97 217.27 €
	Résultat global	447 836.68 €

M. Servanin indique que le résultat global permet de couvrir amplement le déficit des restes à réaliser en investissement : 108 565.67 €

RAR dépenses : 412 158.67 €

RAR recettes : 303 593.00 €

À la demande de M. Servanin, Mme Spacagna présente et commente simultanément le Compte Administratif 2018 et le Budget Primitif 2019.

2. Compte Administratif 2018 et Budget Primitif 2019 : section de fonctionnement (diapos n° 7 et 8) :

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES	
CA 2018	BP 2019
<p>Charges à caractère général – chapitre 011 : BP 2018 : 332 567.00 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 225 389.19 €</p> <p>Les dépenses rattachées à ce chapitre concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les charges de fonctionnement du syndicat, charges courantes et charges MIE : moins de 100 000 € par an, • les dépenses liées à certaines actions du contrat de rivière : brigade de rivière, communication, EDD, animation volet agricole et phytosanitaire. <p>↳ Les actions du contrat de rivière prévues en 2018 n'ont pas toutes été engagées, ↳ L'étude bilan qualité de l'eau a été transférée en investissement en fin d'année 2018, ↳ L'étude bilan prospective du contrat de rivière, inscrite en fonctionnement en 2018 mais non engagée, est inscrite en investissement sur le budget 2019.</p>	<p>Charges à caractère général – chapitre 011 : BP 2019 : 260 339.00 €</p>
<p>Charges de personnel – chapitre 012 : BP 2018 : 372 415.00 € Réalisé : 350 730.43 €</p> <p>Depuis 2015, les dépenses de personnel restent stables : les variations sont liées aux avancements de grade ou d'échelon des agents et aux taux (à la baisse ou à la hausse) de certaines cotisations.</p>	<p>Charges de personnel – chapitre 012 : BP 2019 : 372 750.00 €</p>
<p>Autres charges de gestion courante - chapitre 65 (indemnités des élus) : BP 2018 : 26 000.00 € Réalisé : 23 874.90 €</p>	<p>Autres charges de gestion courante - chapitre 65 (indemnités des élus) : BP 2019 : 26 000.00 €</p>
<p>Charges financières - chapitre 66 (intérêts des emprunts et ICNE) : BP 2018 : 88 000.00 € Réalisé : 84 070.35 €</p> <p>Il est précisé que le syndicat n'a pas contracté d'emprunt depuis 2014, ce qui explique la baisse constante des intérêts des emprunts.</p>	<p>Charges financières - chapitre 66 (intérêts des emprunts et ICNE) : BP 2019 : 85 000.00 €</p>
<p>Charges exceptionnelles – chapitre 67 : BP 2018 : 31 000.00 € Réalisé : 29 780.88 €</p> <p>Il est rappelé que des crédits exceptionnels avaient été prévus en 2018 pour régulariser une subvention indûment imputée en fonctionnement fin 2017.</p>	<p>Charges exceptionnelles – chapitre 67 : BP 2019 : 1 200.00 €</p>
<p>TOTAL dépenses réelles de fonctionnement : BP 2018 : 849 982.00 € Réalisé : 713 845.75 €</p>	
<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens) : BP 2018 : 467 444.96 € Réalisé : 531 285.22 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'écart entre les crédits inscrits au BP 2018 et le réalisé est lié aux écritures de cession du matériel de désherbage aux communes (écritures non budgétaires). • Le montant affecté au BP 2019 tient compte de la modification de la durée d'amortissement des 3 biens liés aux travaux de protection locale (point évoqué plus haut). 	<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections : BP 2019 : 374 244.75 €</p>
<p>Dépenses imprévues : BP 2018 : 0 € Réalisé : 0 €</p>	<p>Dépenses imprévues : BP 2019 : 4 716.88 €</p>

FONCTIONNEMENT - RECETTES	
CA 2018	BP 2019
<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens – reprises sur subventions) : BP 2018 : 192 430.45 € Réalisé : 236 252.52 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'écart entre les crédits inscrits au BP 2018 et le réalisé est lié aux écritures de cession du matériel de désherbage aux communes (écritures non budgétaires). • Le montant affecté au BP 2019 tient compte de la modification de la durée d'amortissement des 3 biens liés aux travaux de protection locale (point évoqué plus haut). 	<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens – reprises sur subventions) : BP 2019 : 141 340.87 €</p>
<p>Résultat de fonctionnement reporté : 126 134.83 €</p>	<p>Résultat de fonctionnement reporté : 97 217.27 €</p>
<p>Atténuations de charges – chapitre 013 : BP 2018 : 23 300.00 € Réalisé : 25 130.47 €</p> <p>Les recettes correspondent aux remboursements du SYSEG et du SITOM pour l'avance faite par le SMAGGA pour les frais MIE et les frais de syndic.</p>	<p>Atténuations de charges – chapitre 013 : BP 2019 : 27 578.79 €</p>
<p>Produits des services – chapitre 70 : BP 2018 : 0 € Réalisé : 56.90 €</p>	<p>Produits des services – chapitre 70 : BP 2019 : 0 €</p>
<p>Dotations, subventions et participation – chapitre 74 : BP 2018 : 982 332.90 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 932 833.14 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les participations des communes, des communautés de communes et de la Métropole de Lyon restent fixées à 623 154.00 € (montant inchangé depuis 2013). • Des recettes liées aux actions du contrat de rivière n'ont pas été réalisées en 2018 (dépenses non engagées). • Les recettes à percevoir en 2019 sont fortement amoindries compte tenu : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Qu'il reste peu d'actions du contrat de rivière à réaliser (moins de dépenses = moins de recettes), ↳ Que le syndicat ne peut plus solliciter de financements auprès de la Région pour les postes et les actions du contrat de rivière (achevé depuis le 30 juin 2018), ↳ Que l'Agence de l'Eau devrait financer 3 postes de techniciens, au lieu de 4 habituellement (le financement du poste de chargé de communication n'est plus finançable directement), ↳ Que le poste de chargé de mission inondations et aménagement devrait être financé par l'État pour la ½ de l'année seulement compte tenu du délai d'élaboration du dossier du PAPI complet. ➔ L'année 2019 est une année de transition entre la fin du 2nd contrat de rivière et la définition d'une nouvelle programmation à compter de 2020. 	<p>Dotations, subventions et participation – chapitre 74 : BP 2019 : 828 513.70 €</p>
<p>Produits exceptionnels – chapitre 77 : BP 2018 : 2 200.00 € Réalisé : 21 840.48 €</p> <p>L'écart entre les crédits inscrits au BP 2018 et le réalisé est lié aux écritures de cessions du matériel de désherbage aux communes (écritures non budgétaires).</p>	<p>Produits exceptionnels – chapitre 77 : BP 2019 : 2 600.00 €</p>
<p>TOTAL recettes réelles de fonctionnement : BP 2018 : 1 007 832.90 € Réalisé : 979 860.69 €</p>	

En complément de cette présentation, il est indiqué que 2 plans de financement impactant le fonctionnement ont été modifiés après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (ajustements de crédits et/ou correctifs) :

Fonctionnement 2019 (sans la communication) :	
Dépenses :	Recettes :
Prestation brigade de rivière : 64 000.00 € (au lieu de 55 000.00 € comme présenté au DOB)	Subvention Agence de l'Eau : 19 200.00 € (au lieu de 16 500.00 € comme présenté au DOB)
Charges exceptionnelles : 1 200.00 € (au lieu de 1 300.00 €)	
	Subvention Agence de l'Eau et FEADER : 10 536.00 € au titre des diagnostics d'exploitation réalisés en 2016 et 2017.

Education au Développement Durable 2019 :	
Dépenses :	Recettes :
	Région : 14 514.44 € à rattacher à 2018 (ajustement).

3. Compte Administratif 2018 et Budget Primitif 2019 : section d'investissement (diapos n° 9 à 13) :

INVESTISSEMENT - DÉPENSES	
CA 2018	BP 2019
<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens) : BP 2018 : 192 430.45 € Réalisé : 236 352.52 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'écart entre les crédits inscrits au BP 2018 et le réalisé est lié aux écritures de cession du matériel de désherbage aux communes (écritures non budgétaires). • Le montant affecté au BP 2019 tient compte de la modification de la durée d'amortissement des 3 biens liés aux travaux de protection locale (point évoqué plus haut). 	<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens) : BP 2019 : 141 340.87 €</p>
<p>Opérations patrimoniales : BP 2018 : 0 € Réalisé : 0 € Crédits 2019 : transfert au compte 2312 des dépenses liées aux enquêtes publiques réalisées en 2018 sur le compte 2031 (dépenses suivies de travaux qui pourront ainsi être amorties).</p>	<p>Opérations patrimoniales : BP 2019 : 18 200.00 €</p>
<p>Dépenses imprévues – chapitre 020 : BP 2018 : 14 579.14 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 0 €</p>	<p>Dépenses imprévues – chapitre 020 : BP 2019 : 11 997.06 €</p>
<p>Emprunts et dettes – chapitre 16 : BP 2018 : 158 000.00 € Réalisé : 156 142.99 €</p>	<p>Emprunts et dettes – chapitre 16 : BP 2019 : 161 000.00 €</p>
<p>Immobilisations incorporelles – chapitre 20 : BP 2018 : 479 145.88 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 201 701.08 € RAR : 116 001.22 €</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 480 – Protection crues : l'étude de danger pour la régularisation administrative des digues réalisées par le syndicat sera finalisée en 2019. • 710 – Continuité piscicole : les dépenses réalisées en 2018 concernent les frais d'enquêtes publiques pour le seuil de l'Aqueduc et le seuil des Mouilles. • 730 – Projet protection ouvrages écrêteurs : <ul style="list-style-type: none"> ↳ Dépenses réalisées en 2018 : poursuite des études préalables et frais liés à la concertation publique qui s'est déroulée en fin d'année. ↳ Nouveaux crédits 2019 : études complémentaires si nécessaire et lancement des inventaires aux abords des sites des ouvrages pressentis. 	<p>Immobilisations incorporelles – chapitre 20 : BP 2019 : 352 892.00 € + RAR 2018 = 468 893.22 €</p>

- 750 – *Etude politique foncière* : sera finalisée en 2019.
- 840 – *Etude bilan qualité de l'eau* : budget global 2018 et 2019 de 84 500.00 € (1^{re} campagne d'analyses réalisée en fin d'année 2018).
- 850 – *Etude bilan contrat de rivière* : l'étude sera lancée en 2019.

<p>Immobilisations corporelles – chapitre 21 : BP 2018 : 53 071.50 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 13 623.81 € RAR : 2 113.80 €</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 47 – <i>Acquisition matériel et informatique</i> : les dépenses 2018 concernent principalement l'acquisition de matériel de désherbage pour les communes (opération non renouvelée en 2019). Crédits 2019 : informatique et mobilier du SMAGGA ; changement du serveur informatique et du photocopieur de la MIE. • 720 – <i>Aménagement MIE</i> : RAR 2018 pour l'acquisition et l'installation d'un écran TV dans la petite salle de réunion. Crédits 2019 : installation de parafoudres et aménagements divers. 	<p>Immobilisations corporelles – chapitre 21 : BP 2019 : 26 572.00 € + RAR 2018 = 28 685.80 €</p>
<p>Immobilisations en cours – chapitre 23 : BP 2018 : 986 222.37 € Réalisé : 298 03847 € RAR : 294 043.65 €</p> <p>Commentaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 460 – <i>Restauration entretien de berges</i> : les travaux prévus en 2018 ont été réalisés, hormis un projet d'élargissement du Garon à Brignais (réalisation reportée, études relancées). Le budget « travaux par entreprises » est renforcé pour l'année 2019 pour l'élagage et l'abattage. • 480 – <i>Protection crues</i> : crédits prévus en 2019 pour des reprises éventuelles d'ouvrages et 2 fauches préalables aux contrôles des ouvrages. • 650 – <i>Système d'alerte de crues</i> : crédits prévus en 2019 à hauteur de 12 500.00 € pour la réalisation de jaugeages ou adaptations matérielles des stations. • 710 – <i>Continuité piscicole</i> : ↳ Seuil de l'Aqueduc : budget prévisionnel : 120 000.00 € HT / marchés passés pour environ 90 000.00 € HT - RAR 2018 : 30 905.16 € TTC pour la réalisation du génie végétal. ↳ Seuil des Mouilles : RAR 2018 : 246 202.68 € TTC pour la réalisation des travaux à partir du printemps. ↳ Nouveaux crédits 2018 : 94 400.00 € TTC pour des travaux d'effacement, une étude pour l'effacement-restauration de l'étang Neuf et l'acquisition de terrains sur le site du seuil des Mouilles. • 820 – <i>Travaux de lutte contre le ruissellement</i> : une enveloppe de 10 000.00 € en 2019 pour la mise en œuvre éventuelle de travaux sur le site pilote de Chaussan. 	<p>Immobilisations en cours – chapitre 23 : BP 2019 : 328 689.47 € + RAR 2018 = 622 733.12 €</p>

INVESTISSEMENT - RECETTES	
CA 2018	BP 2019
<p>Solde d'exécution reporté : 194 438.68 €</p>	<p>Solde d'exécution reporté : 350 619.11 €</p>
<p>Virement de la section de fonctionnement : 8 971.22 €</p>	<p>Virement de la section de fonctionnement : 0 €</p>
<p>Produits de cession : 27 721.16 €</p>	<p>Produits de cession : 0 €</p>
<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens) : BP 2018 : 467 444.96€ Réalisé : 531 285.22 €</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'écart entre les crédits inscrits au BP 2018 et le réalisé est lié aux écritures de cession du matériel de désherbage aux communes (écritures non budgétaires). • Le montant affecté au BP 2019 tient compte de la modification de la durée d'amortissement des 3 biens liés aux travaux de protection locale (point évoqué plus haut). 	<p>Opérations d'ordre de transfert entre sections (amortissements des biens) : BP 2019 : 347 244.75 €</p>
<p>Opérations patrimoniales : BP 2018 : 0 € Réalisé : 0 €</p>	<p>Opérations patrimoniales : BP 2019 : 18 200.00 €</p>

Crédits 2019 : transfert au compte 2312 des dépenses liées aux enquêtes publiques réalisées en 2018 sur le compte 2031 (dépenses suivies de travaux).	
Emprunts et dettes – chapitre 16 : BP 2018 : 110 000.00 € Réalisé : 0 €	Emprunts et dettes – chapitre 16 : BP 2019 : 110 000.00 €
FCTVA : BP 2018 : 59 160.67 € Réalisé : 59 160.66 €	FCTVA : BP 2019 : 47 815.13 €
Subventions d'investissement reçues – chapitre 13 : BP 2018 : 1 015 722.75 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 471 603.42 € RAR : 303 593.00 € €	Subventions d'investissement reçues – chapitre 13 : BP 2019 : 275 378.08 € + RAR 2018 = 578 971.08 €
Subventions Agence de l'Eau et autres partenaires : BP 2018 : 624 503.01 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 240 688.56 € RAR : 229 613.00 €	Subventions Agence de l'Eau et autres partenaires : BP 2019 : 123 131.08 € + RAR 2018 = 352 744.08 €
Commentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • 47 – <i>Acquisition matériel et informatique</i> : les recettes réalisées en 2018 correspondent principalement à la subvention versée par l'Agence de l'Eau pour l'acquisition de matériel de désherbage pour les communes. • 710 – <i>Continuité piscicole</i> : la plupart des actions sont financées à hauteur de 80 % par l'Agence de l'Eau. • 840 – <i>Etude bilan qualité de l'eau</i> : l'Agence de l'Eau a versé un 1^{er} acompte en 2018 pour cette opération. 	
Subventions État : BP 2018 : 218 000.00 € Réalisé : 100 745.50 € RAR : 53 460.00 €	Subventions État : BP 2019 : 108 497.00 € + RAR 2018 = 161 597.00 €
Commentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • 730 - <i>Projet protection ouvrages écrêteurs</i> : financement par l'État à hauteur de 50 % (protection contre les inondations). • 750 – <i>Etude politique foncière</i> : financée à hauteur de 50 %. 	
Subventions Région : BP 2018 : 64 446.74 € Montant corrigé après Décision Modificative Réalisé : 40 573.86 € RAR : 20 520.00 €	Subventions Région : BP 2019 : 27 750.00 € + RAR = 48 270.00 €
Commentaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • 460 – <i>Restauration entretien de berges</i> : financement des travaux de restauration et des travaux confiés aux entreprises spécialisées (abattage et débardage à cheval). • 840 – <i>Etude bilan qualité de l'eau</i> : la Région a versé un 1^{er} acompte en 2018 pour cette opération. 	
Subventions Département : BP 2018 : 108 773.00 € Réalisé : 89 595.50 € RAR : 0 €	Subventions Département : BP 2019 : 16 000.00 €
Le Département du Rhône finance les travaux réalisés par le SMAGGA, soit au titre du partenariat territorial, soit de sa politique ENS.	

En complément de cette présentation, il est indiqué que des plans de financement impactant l'investissement ont été modifiés après la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (ajustements de crédits et/ou correctifs) :

460 – Restauration entretien de berges :	
Dépenses :	Recettes :
BP 2019 : 165 600.00 € + RAR 16 515.81 € = 182 115.81 € (ajustement des RAR).	Agence : 30 000.00 € + RAR 1 500.00 € = 31 500.00 €

47 – Acquisition matériel et informatique :	
Dépenses :	Recettes :
BP 2019 : 14 412.00 € + RAR 423.00 € = 14 835.00 € Montant ajusté pour l'acquisition du serveur informatique et du photocopieur de la MIE.	

710 – Continuité piscicole :	
Dépenses :	Recettes :
BP 2019 : 94 400.00 € + RAR : 277 527.84 € = 371 927.84 € (ajustement des RAR)	BP 2019 : 59 500.00 € + RAR 198 713.00 € = 258 213.00 € (changement répartition recettes entre Agence et Département et ajustement des RAR).

720 – Aménagement MIE :	
Dépenses :	Recettes :
	BP 2019 : 3 260.70 € (ajustement répartition des recettes).

730 - Projet protection ouvrages écrêteurs :	
Dépenses :	Recettes :
BP 2019 : 260 392.00 € + RAR : 37 276.42 € = 297 668.42 € (ajustement des RAR).	

840 – Etude bilan qualité de l'eau :	
Dépenses :	Recettes :
	RAR Agence : 8 400.00 € RAR Région : 7 560.00 € (ajustement des RAR).

4. Point sur la dette (diapo n° 14) :

M. Servanin rappelle que le dernier emprunt contracté par le syndicat date de 2014.
Dette prévisionnelle en capital au 31/12/2019 : 1 975 733.31 €.

5. Participations 2019 (diapo n° 15) :

Le montant global des participations est inchangé depuis 2013 : 623 154.00 € et se répartit entre :

- Les communautés de communes et la Métropole de Lyon pour les compétences GEMAPI : 426 237.00 €
- Les communes et la communauté de communes des Monts du Lyonnais pour les compétences HORS GEMAPI : 196 917.00 €.

6. Affectation du résultat 2018 :

M. Servanin propose que :

- L'excédent de fonctionnement : + 97 217.27 €
soit reporté en totalité en fonctionnement.
- L'excédent d'investissement : + 350 619.11 €
soit reporté en totalité en investissement.

La présentation des éléments budgétaires étant terminée, M. Minssieux quitte la réunion afin que les délégués puissent procéder au vote du Compte Administratif 2018.

M. Servanin, doyen de l'assemblée, rappelle les chiffres présentés et propose l'approbation du Compte Administratif 2018 présentant un résultat global de 447 836.38 €.

↳ **Compte Administratif 2018 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2019-02-C)**

Votants :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

M. Minssieux rejoint la réunion et les délibérations budgétaires sont soumises aux délégués.

↳ **Compte de Gestion 2018 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2019-03-C)**

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

↳ **Affectation du résultat 2018 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2019-04-C)**

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

↳ **Budget Primitif 2019 : approbation à l'unanimité des deux collèges (délibération n° D-2019-05-C)**

Votants :	28
Pour :	28
Contre :	0
Abstention :	0

La présentation et le vote des documents budgétaires étant terminée, M. Odo fait savoir que la Métropole de Lyon ouvre à chaque début de mandat une enveloppe PPI (Programme Pluriannuel d'Investissement) permettant le financement de travaux d'investissement ayant lieu dans les communes de son territoire. Il invite le syndicat à solliciter l'appui financier de la Métropole pour les projets d'ouvrages écrêteurs de crues dès à présent.

VII – D-2019-06-HG et D-2019-07-G : DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES PARTENAIRES FINANCIERS

➤ **Animation volet agricole et phytosanitaire (fonctionnement) :**

Mme Spacagna indique que le syndicat peut solliciter une subvention auprès du Département du Rhône au titre de sa politique PENAP.

Le budget prévisionnel 2019 de l'action « Mise en œuvre du plan d'actions de développement de l'Agriculture biologique » s'élève à 16 000.00 € TTC.

Taux 30 % soit une subvention maximum de 4 800.00 €

↳ **Délibération n° D-2019-06-HG approuvée à l'unanimité du collège HORS GEMAPI**

➤ **Continuité écologique et piscicole (opération 710 - investissement) :**

Le syndicat peut solliciter une subvention auprès du Département du Rhône au titre de sa politique ENS (taux de subvention de 40 %).

Le budget prévisionnel de l'action à subventionner « Etude restauration / effacement site de l'étang Neuf » s'élève à 40 000.00 € HT, soit une subvention possible de 16 000.00 €.

↳ **Délibération n° D-2019-07-G approuvée à l'unanimité du collège GEMAPI**

VIII – D-2019-08-G : APPROBATION DE LA CONVENTION COPAMO / SMAGGA POUR LA MISE À DISPOSITION DE PARCELLES SUR LE SITE DE L'ÉTANG NEUF

L'étang Neuf situé sur les communes de Beauvallon et Taluyers présente un enjeu important en matière de qualité de l'eau et de fonctionnement de l'hydrosystème. Il est classé prioritaire au Plan de Gestion de la Ressource en Eau du bassin versant du Garon.

Afin de mettre en œuvre des travaux de restauration morphologique et de continuité écologique, la COPAMO et le SMAGGA souhaitent s'associer en signant une convention de partenariat permettant :

- à la COPAMO de mettre à disposition du SMAGGA l'usage de ses parcelles situées sur le site de l'étang Neuf,
- au SMAGGA de réaliser les études nécessaires à la définition du plan de restauration de la continuité écologique sur le site, d'élaborer et déposer le dossier loi sur l'eau et de réaliser les travaux de restauration.

Approbation à l'unanimité du collège GEMAPI de la convention COPAMO / SMAGGA.

IX – D-2019-09-C : APPROBATION DU PRIX D'ACHAT DE PARCELLES SITUÉES À MONTAGNY ET MILLERY

Mme Spacagna indique que, dans le cadre des travaux d'aménagement qu'il réalise au seuil des Mouilles, le SMAGGA a proposé à l'entreprise LAFARGE d'acquérir 3 de ses parcelles situées à Montagny et Millery.

L'entreprise LAFARGE a donné son accord sur le prix proposé par le syndicat, 0.40 € le m² (correspondant à l'estimation des Domaines), soit pour l'ensemble des parcelles (15 513 m² de superficie), un prix de 6 206.00 €.

Approbation à l'unanimité des deux collèges du prix d'achat de 3 parcelles situées à Montagny et Millery : 0.40 € / m² pour 15 513 m² de superficie, soit 6 206.00 €.

X – D-2019-10-C, D-2019-11-C, D-2019-12-C : TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1^{er} JANVIER 2019

Il est proposé au comité syndical de :

- Supprimer un poste de rédacteur territorial rendu vacant depuis le 1^{er} juillet 2018 (l'agent occupant ce poste ayant été titularisé sur le cadre d'emplois des attachés territoriaux à cette même date). Le comité technique a rendu un avis favorable sur cette suppression de poste.

↳ **Délibération n° D-2019-10-C relative à la suppression d'un poste de rédacteur territorial au 1^{er} janvier 2019 approuvée à l'unanimité des deux collèges.**

- Supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe rendu vacant depuis le 1^{er} octobre 2016 (l'agent occupant ce poste ayant été admis à la retraite à cette même date). Le comité technique a rendu un avis favorable sur cette suppression de poste.

↳ **Délibération n° D-2019-11-C relative à la suppression d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au 1^{er} janvier 2019 approuvée à l'unanimité des deux collèges.**

- D'adopter le tableau des effectifs tel que ci-dessous :

Cadres d'emplois et grades	Nombre d'emplois et durée hebdomadaire	État	
Cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux – catégorie A			
Ingénieur principal Groupe 5	1 poste à 35 h	Pourvu	<i>Direction du syndicat :</i> Fonction 020 - Administration générale de la collectivité.
Ingénieur Groupe 5	1 poste à 35 h	Pourvu	<i>Chargé de mission aménagement et inondations :</i> Fonction 830 G - Services communs GEMAPI.
Ingénieur Groupe 5	1 poste à 35 h	Pourvu	<i>Animateur qualité de l'eau :</i> Fonction 830 HG - Services communs HORS GEMAPI.

Ingénieur Groupe 5	1 poste à 28 h	Pourvu	<i>Chargé de communication :</i> Fonction 830 HG - Services communs HORS GEMAPI.
Cadre d'emplois des attachés territoriaux – catégorie A			
Attaché Groupe 5	1 poste à 35 h	Pourvu	<i>Direction adjointe du syndicat :</i> Fonction 020 - Administration générale de la collectivité.
Cadre d'emplois des techniciens territoriaux – catégorie B			
Technicien territorial Groupes 3 et 4	1 poste à 39 h	Pourvu	<i>Technicien de rivière :</i> Fonction 830 G - Services communs GEMAPI.
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux – catégorie B			
Rédacteur territorial Groupes 3 et 4	1 poste à 35 h	Supprimé	
Cadre d'emplois des adjoints administratifs – catégorie C			
Adjoint administratif Groupes 1 et 2	1 poste à 35 h	Pourvu	<i>Secrétariat et comptabilité :</i> Fonction 020 - Administration générale de la collectivité.
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe Groupe 2	1 poste à 35 h	Supprimé	

↳ Délibération n° D-2019-12-C relative au tableau des effectifs du SMAGGA au 1^{er} janvier 2019 approuvée à l'unanimité des deux collèges.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'étant abordée, M. Minssieux remercie les participants et lève la séance.

Le Président
Paul MINSSIEUX



Prochaines réunions :

- Jeudi 28 mars 2019 à 18 h 00 : comité syndical
- Jeudi 6 juin 2019 à 18 h 00 : comité syndical
- Jeudi 3 octobre 2019 à 18 h 00 : comité syndical
- Mercredi 4 décembre 2019 à 18 h 00 : comité syndical – DOB 2020

→ Toutes les réunions sont confirmées par l'envoi d'une convocation.